

---

## Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 23 avril 2020

---

### Coronavirus – Première hausse de l'offre des tpg

**Les Transports publics genevois (tpg) entameront le lundi 27 avril la remontée de leur offre. Ils procéderont au renforcement de certaines lignes. Une augmentation plus substantielle prendra place le lundi 11 mai, conformément aux exigences émises au niveau fédéral.**

En accord avec les autorités du canton de Genève, les Transports publics genevois (tpg) annoncent une augmentation de leur offre destinée à accompagner la stratégie de déconfinement décidée par les autorités fédérales. Elle impliquera le renforcement de l'offre actuelle à partir du lundi 27 avril 2020 sur la base des observations réalisées sur le réseau et des demandes de la clientèle (voir le tableau ci-après). A titre d'illustration, les tpg doubleront la fréquence de la ligne de tram 17 de 6h00 à 19h00. Et ils en feront de même sur la ligne de tram 18 entre 6h00 et 10h00. La réouverture de leur agence de Lancy-Pont-Rouge accompagnera cet effort. Elle officiera conjointement à l'enseigne commerciale située à Cornavin.

Lignes concernés	Renforts prévus à partir du lundi 27 avril 2020
Ligne 17	Fréquence doublée de 6h00 à 19h00
Ligne 18	Fréquence doublée de 6h00 à 10h00
Ligne 3	Fréquence doublée de 6h00 à 10h00 Renforts ponctuels entre 14h00 et 18h00
Lignes 5, 7, 8, 9, 19 et 25	Renforts ponctuels entre 6h00-10h00 et 14h00-18h00
Lignes 11, 22	Fréquence doublée de 6h00 à 18h00
Lignes 31, 33, 41, 44, 45, A, E, G, J et K	Fréquence doublée de 6h00 à 9h00 et de 16h00 à 19h00
Ligne 35	Fréquence doublée de 9h00 à 17h00
Ligne F	Renforts ponctuels entre 6h00- 9h00 et 16h00-19h00
Lignes 39, 43, 64 (entre Ferney-Mairie et Ferney-Bois-Candide), 66, 68, D et F	Horaire samedi du lundi au samedi
Lignes M et N	Horaire samedi du lundi au vendredi

Il s'agit pour les tpg d'une première étape. Une seconde plus conséquente est prévue le lundi 11 mai 2020. Elle sera communiquée en temps voulu. Les tpg examinent actuellement, en étroite collaboration notamment avec l'Office cantonal des transports (OCT) du canton de Genève, différentes possibilités. Il s'agira d'assurer la reprise des courses scolaires et d'accompagner la reprise de l'économie, tout en répondant aux exigences sanitaires. A ce sujet, des mesures de protections supplémentaires sont en cours d'examen. Sous mandat de l'Office fédéral des Transports (OFT), les CFF et CarPostal planchent sur un concept de protection que les tpg seront appelés, comme l'ensemble des entreprises de transports publics en Suisse, à reprendre.

Les renforts prévus font suite à une baisse en deux étapes (lundi 23 mars puis mercredi 1<sup>er</sup> avril) qui avait amené l'offre à environ 50% d'un horaire normal. L'offre actuelle correspond à l'exploitation assurée habituellement le dimanche, avec un renforcement ponctuel aux heures de pointe du matin et du soir destiné aux pendulaires qui doivent se rendre sur leur lieu de travail. Ce dispositif répond au maintien d'une offre de transport minimum, tout en respectant les mesures de distanciation sociale exigées.

Compte tenu de ces nouveaux changements, les tpg invitent instamment leurs clients à consulter les bornes situées aux arrêts, les applications mobiles des tpg ou le site internet [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch) avant tout déplacement. Enfin, ils conseillent l'achat de titres de transport par voie électronique et ils recommandent le respect des règles émises par l'Office fédéral de la santé publique (OFS).

#### **Pour de plus amples informations au sein des Transports publics genevois (tpg) :**

**François Mutter, porte-parole des tpg**

+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - [mutter.francois@tpg.ch](mailto:mutter.francois@tpg.ch)

*Les Transports publics genevois (tpg) sont l'opérateur de transport public de référence dans l'agglomération genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'État de Genève.*